

PROCESSUS D'APPEL | SÉLECTION À UNE DÉLÉGATION PROVINCIALE

Coupe Canam, Championnats nationaux U16, Jeux du Canada

Suite à l'annonce d'une sélection/non-sélection d'un athlète pour une délégation provinciale, ce/cette dernier(e) pourra demander une révision de la décision prise en soumettant au comité de révision un argumentaire détaillé à l'appui de ses prétentions, et ce, au maximum 48 heures après la diffusion officielle de la sélection.

Sur réception, de cette demande, le comité sur lequel siègera le Directeur haute-performance de SQA, un représentant du Conseil d'administration de SQA et le Responsable du développement régional de SQA se réuniront immédiatement afin d'analyser les motifs au soutien de la demande. Ils pourront également convoquer ou communiquer avec l'athlète ou son représentant afin d'obtenir des informations supplémentaires. Dans tous les cas, l'athlète ou son représentant légal aura le droit de se faire entendre.

Immédiatement après avoir examiné tous les arguments écrits et verbaux de la part de l'athlète ou de son représentant, le comité de révision devra délibérer et rendre une décision qui sera finale et sans appel.

L'athlète sera avisé de la décision prise par voie de conférence téléphonique.